

FORMATIONS INFORMATIONS

AVRIL À JUILLET 2024



05.46.27.64.22



36 avenue de Mulhouse BP 80329
17013 La Rochelle Cedex 1



contact@cga17.fr



www.cga17.fr

SOMMAIRE

- **Patrimoine** : La transmission intrafamiliale de votre activité
- **Fiscalité** : La SCI : un outil de constitution de votre patrimoine immobilier et de transmission
- **Fiscalité** : L'examen de conformité fiscale, un atout pour mon entreprise ?
- **Fiscalité** : Quels sont les impacts de votre régime matrimonial sur votre activité en cas de décès, divorce, difficultés économiques ?
- **Fiscalité** : Les outils de défiscalisation et de préparation a votre retraite : PEE, PERCOL, PERIN
- **Retraite** : Comment mettre en place une stratégie de compléments de revenus à la retraite ?
- **Réseaux Sociaux** : Mettre en avant son activité en valorisant ses publications sur les réseaux sociaux avec des photos et vidéos impactantes
- **Gestion du temps et du stress** : Gérer sereinement son activité
- **Fiscalité** : La location meublée saisonnière : Volet fiscal et social
- **Retraite** : CARSAT : Session d'information gratuite sur la retraite des Indépendants
- **Fiscalité** : La transition énergétique de votre entreprise : un premier pas vers la RSE (responsabilité sociétale des entreprises)
- **Protection sociale** : Indépendants : quels sont vos droits et vos garanties en cas de maternité, arrêt de travail, invalidité, décès ?
- **Gestion d'entreprise** : Piloter mon entreprise : analyser mes indicateurs financiers clés et mes performances
- **Premiers secours** : Apprendre les gestes qui sauvent

Le CGA 17 est organisme de formation , nos sessions relatives à la gestion d'entreprise ou les formations plus techniques spécifiques à chaque métier, destinées à consolider ou à améliorer vos connaissances, sont éligibles au [crédit d'impôt formation des dirigeants](#).



4 Avril
14H00-15H00



THIERRY LEMALLE
Expert-comptable & Commissaire aux comptes

Objectifs :

Identifier les mesures relatives à la transmission dans le cadre familial

Plan indicatif :

- **Donation ou vente ?**
- **Le pacte Dutreil : conditions d'application**
- **Les autres solutions possibles**

Prix par personne :
Adhérent : 30 € TTC
Non-adhérent : 80 € TTC

Session éligible au crédit d'impôt formation du dirigeant



10 Avril
14H00-15H00



THIERRY LEMALLE
Expert-comptable & Commissaire aux comptes

Objectifs :

Analyser l'utilité d'une SCI dans la constitution et la transmission du patrimoine immobilier

Plan indicatif :

- **Les avantages et inconvénients de la détention de biens immobiliers par une SCI**
- **Détention en commun : les associés**
- **Détermination du bénéfice**
- **Choix du régime fiscal**
- **La transmission**
- **Le formalisme juridique**

Prix par personne :
Adhérent : 30 € TTC
Non-adhérent : 80 € TTC

Session éligible au crédit d'impôt formation du dirigeant

L'EXAMEN DE CONFORMITÉ FISCALE : UN ATOUT POUR MON ENTREPRISE ?



WEBINAIRE

SESSION D'INFORMATION GRATUITE



22 Avril
13H00-14H00



25 Avril
8H00-9H00



EMANUELLE MORINEAU
Directrice du CGA 17

Objectifs :

L'objectif de l'examen de conformité fiscale est de renforcer la sécurité juridique et fiscale des entreprises, et de favoriser un climat de confiance avec l'administration fiscale.

Cet examen, facultatif et volontaire, accorde une présomption de bonne foi aux entreprises qui y participent.

Plan indicatif :

- Qu'est ce qu'un ECF ?
- Quels sont les objectifs de l'examen de conformité fiscale ?
- Quel est l'intérêt pratique de l'ECF ?
- Comment l'administration fiscale est-elle informée de la participation d'un contribuable à l'ECF ?
- Qui est habilité à mener cette mission ?
- Quel est le déroulement d'un ECF ?

QUELS SONT LES IMPACTS DE VOTRE RÉGIME MATRIMONIAL SUR VOTRE ACTIVITÉ EN CAS DE DÉCÈS, DIVORCE, DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES ?



WEBINAIRE



24 Avril
14H00-15H00



THIERRY LEMALLE
Expert-comptable & Commissaire aux comptes

Objectifs :

Pouvoir identifier si votre régime matrimonial est adapté à votre situation

Plan indicatif :

- **L'essentiel des différents types de régimes matrimoniaux**
- **Les conséquences sur les biens professionnels en cas de décès**
- **Les conséquences sur les biens professionnels en cas de séparation**
- **Les conséquences sur les biens professionnels en cas de procédure collective**

Prix par personne :
Adhérent : 30 € TTC
Non-adhérent : 80 € TTC

Session éligible au crédit d'impôt formation du dirigeant



2 Mai
14H00-15H00



THIERRY LEMALLE
Expert-comptable & Commissaire aux comptes

Objectifs :

**Décrypter les différentes formes de plan d'épargne retraite.
En comprendre le fonctionnement et les avantages fiscaux attachés.**

Plan indicatif :

- Les différents plans d'épargne retraite à votre disposition
- Leurs particularités et principaux avantages (défiscalisation, sécurité, ...)
- Comment sortir d'un plan d'épargne retraite ?
- La fiscalité
- La transférabilité

Prix par personne :
Adhérent : 30 € TTC
Non-adhérent : 80 € TTC



23 Mai
14H00-15H00



ANTOINE PRZYBYLEK
Gestionnaire de Patrimoine

Objectifs :

Anticiper sa baisse de revenus à la retraite et mettre en place une stratégie de complément de revenus suivant les objectifs fixés

Plan indicatif :

- **Anticiper quand partir à la retraite et avec quel montant ?**
- **Analyser sa situation patrimoniale et son niveau de besoin pour vivre à la retraite**
- **Déterminer une stratégie de compléments de revenus**

Prix par personne :
Adhérent : 30 € TTC
Non-adhérent : 80 € TTC

Session éligible au crédit d'impôt formation du dirigeant

METTRE EN AVANT SON ACTIVITÉ EN VALORISANT SES PUBLICATIONS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX AVEC DES PHOTOS ET VIDÉOS IMPACTANTES



29 Mai
13H30-14H45



DAVID BEDOUE
Responsable Digital et co-gérant d'une agence marketing et digitale

Objectifs :

Comprendre les principes de base : la lumière et le cadrage, savoir utiliser son smartphone pour prendre de belles photos et faire de belles vidéos, comprendre l'utilisation des filtres.

Plan indicatif :

- Les principaux formats actuels pour les photos
- Les principaux formats actuels pour les vidéos
- Le cadrage et la lumière
- La retouche des images
- Les stories
- Les identifications et les hashtags

Prix par personne :
Adhérent : 30 € TTC
Non-adhérent : 80 € TTC

Session éligible au crédit d'impôt formation du dirigeant



**3 Juin
9h00-12h30**



**CÉCILE DUPAS
Coaching, Formation**

Objectifs :

Identifier ses dysfonctionnements face à la gestion du temps, apprendre à respecter son rythme et utiliser des outils de gestion du temps, simples et efficaces

Plan indicatif :

- **Identifier ses priorités**
- **Savoir anticiper : l'efficacité à long terme**
- **Classer, c'est gagner du temps**
- **Planifier sa journée**

Modalités de la classe virtuelle :

Disposer d'une sortie audio sur son ordinateur et idéalement d'un casque d'écoute.

Ce format 100 % à distance en 2 temps permet d'expérimenter de nouvelles méthodes et outils et de les appliquer rapidement sur ses propres projets.

L'apprentissage est stimulé par les échanges et feedbacks (réaction) entre stagiaires et le formateur.

***Session limitée à 10 participants**

Prix par personne :

Adhérent : 48 € TTC

Non-adhérent : 100 € TTC

Session éligible au crédit d'impôt formation du dirigeant

LA LOCATION MEUBLÉE SAISONNIÈRE

VOLET FISCAL ET SOCIAL

(HORS RÉSIDENCE SERVICE)



CLASSE
VIRTUELLE



3 Juin
13H30-16H00



EDOUARD CHAUVET
CHAUVET PATRIMOINE CONSEIL

PROGRAMME :

- Quelles sont les contraintes du régime réel mais surtout l'intérêt de ce régime ?
- Quelles conséquences en matière de taxation à l'impôt sur le revenu
- Quelles sont les règles d'imputation des déficits des loueurs de meublés professionnels et non professionnels ?
- Quel est le traitement fiscal des plus-values des loueurs de meublés professionnels et non professionnels ?
- Comment bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu pour frais de comptabilité en cas d'option pour le réel ?
- Comment le revenu des loueurs en meublés est taxé socialement ?
- Paiement des contributions sociales auprès du Trésor public ou cotisations sociales de la Sécurité sociale pour les indépendants ou du régime général ?
- Quelles conséquences au niveau des impôts locaux ?
- La contribution foncière des entreprises (CFE). Le dispositif de plafonnement de la CFE en fonction de la valeur ajoutée

***Session limitée à 10 participants**

Prix par personne :
Adhérent : 48 € TTC
Non-adhérent : 100 € TTC

Session éligible au crédit d'impôt formation du dirigeant

Café d'accueil à partir de 13h30



**5 Juin
14H00-16H00**



La Retraite ça s'accompagne!

Ordre du Jour

L'essentiel de la Retraite

- ✓ **Les dispositifs de retraite**
- ✓ **Maladie, Inaptitude et Handicap, la retraite s'adapte**
- ✓ **Aménager, poursuivre et reprendre une activité**

Les démarches Retraite

- ✓ **Les Services en ligne**
- ✓ **Les offres de service**

- **Session gratuite limitée à 18 participants**
- **Une Caution de 10€ est demandée par personne :**
 - **Le chèque vous sera restitué le 5 Juin**

COMMENT GÉRER SEREINEMENT SON ACTIVITE ?

GESTION DU STRESS ET ORGANISATION



CLASSE
VIRTUELLE



10 Juin
9H00-12H30



CÉCILE DUPAS
Coaching, Co-développement, Formation

Objectifs :

Identifier ses dysfonctionnements face à la gestion du temps, apprendre à respecter son rythme et utiliser des outils de gestion du temps simples et efficaces

Plan indicatif :

- Gérer le stress lié à la gestion du temps
- Gérer son téléphone et sa boîte mail
- Concilier vie professionnelle et vie privée

Modalités de la classe virtuelle :

Disposer d'une sortie audio sur son ordinateur et idéalement d'un casque d'écoute.

Ce format 100 % à distance en 2 temps permet d'expérimenter de nouvelles méthodes et outils et de les appliquer rapidement sur ses propres projets.

L'apprentissage est stimulé par les échanges et feedbacks (réaction) entre stagiaires et le formateur.

***Session limitée à 10 participants**

Prix par personne :

Adhérent : 48 € TTC

Non-adhérent : 100 € TTC

Session éligible au crédit d'impôt formation du dirigeant

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE ENTREPRISE : UN PREMIER PAS VERS LA RSE (RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES)



12 Juin
14H00-15H00



FRANÇOISE LEMALLE
Expert-comptable – Commissaire aux comptes



Objectif :

Identifier quelques actions dans le cadre de la transition énergétique sous l'angle fiscal et démarche RSE

Plan indicatif :

- C'est quoi la RSE pour une petite entreprise, pour un Professionnel libéral ?
- Focus sur la transition énergétique
- Des mesures fiscales : crédits d'impôts, amortissement accéléré...
- Des mesures en faveur du financement

Prix par personne :
Adhérent : 30 € TTC
Non-adhérent : 80 € TTC

Session éligible au crédit d'impôt formation du dirigeant

INDÉPENDANTS : QUELS SONT VOS DROITS ET VOS GARANTIES EN CAS DE MATERNITÉ, ARRÊT DE TRAVAIL, INVALIDITÉ, DÉCÈS ?



WEBINAIRE



19 Juin
14H00-15H00



FRANÇOISE LEMALLE
Expert-comptable – Commissaire aux comptes



Objectif :

Commerçants, artisans, professions libérales : identifier les droits auxquels vous pouvez prétendre dans les cas de maternité, arrêt de travail, invalidité.

Plan indicatif :

- **La protection sociale : comment ça marche dans le régime obligatoire**
- **Les principes de calcul des indemnités journalières (régime obligatoire) : base, montant, durée ?**
- **Compléter la protection sociale des régimes obligatoires ? Pourquoi ? Comment ?**

Prix par personne :
Adhérent : 30 € TTC
Non-adhérent : 80 € TTC

Session éligible au crédit d'impôt formation du dirigeant



Café d'accueil à partir de 8h30



24 Juin
9H00-12h00



EMANUELLE MORINEAU
Directrice du CGA 17



VERONIQUE GUILLARD
Analyste de Gestion CGA 17

Objectif :

Identifier les indicateurs financiers clés, analyser mes performances et les tendances de mon secteur d'activité.

Plan indicatif :

- Quels sont les indicateurs financiers à suivre
 - Comment analyser mes indicateurs
 - Comment évolue mon secteur d'activité ?
 - Quels outils sont à ma disposition ?
-
- **Session gratuite limitée à 15 participants**
 - **Une Caution de 10€ est demandée par personne :**
 - **Le chèque vous sera restitué le 24 Juin**



Café d'accueil à partir de 8h30 Déjeuner Inclus



1er Juillet
9H00-17h30



Objectif :

- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté
- réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne

Votre formation est sanctionnée par un Certificat de compétences de « citoyen de sécurité civile ».

L'obtention de ce certificat est nécessaire pour certains métiers : professeur des écoles, taxis, VTC..

Prix par personne :
Adhérent : 75 € TTC

Accès aux formations :



Nos formations sont accessibles à tous les professionnels.

Seuls nos adhérents, leurs conjoints et leurs salariés peuvent accéder au tarif adhérent.

Certaines sessions sont réservées à un public ciblé, professionnels libéraux BNC ou artisans/commerçants BIC. Une mention de la catégorie est dans ce cas indiquée.

Les inscriptions sont à effectuer par l'intranet, par email ou par téléphone : contact@cga17.fr ou 05.46.27.64.22

Le règlement s'effectue en amont de la formation, par chèque, virement ou carte bancaire en ligne.

Crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise :

Le crédit d'impôt s'applique aux dépenses pour les heures de formation d'un dirigeant d'entreprise effectuées jusqu'au 31 décembre 2024 : entrepreneur individuel (EI), gérant de société, président, directeur général, administrateur ou membre de sociétés par actions. Retrouvez toutes les informations pour en bénéficier sur le [site officiel](#)

Pour les entreprises de moins de 10 salariés réalisant un chiffre d'affaires annuel de moins de deux millions d'euros, le montant du crédit d'impôt est égal au taux horaire du Smic multiplié par le nombre d'heures passées en formation (dans la limite de 40 heures par an et par entreprise) multiplié par deux

Conditions d'annulations :

En cas d'annulation :

- à moins de 24 heures de la session, le CGA 17 conservera la totalité du règlement
- à plus de 72 heures de la session , le CGA 17 remboursera intégralement le participant
- Entre 72 et 24 heures de la session, le CGA 17 conserve 50% du règlement